

Communiqué de presse

21 décembre 2021

Financement de l'avenant 43 : à l'approche des fêtes de fin d'année, les CSI toujours dans la tourmente

Acteurs indispensables de l'offre ambulatoire, les centres de santé infirmiers (CSI) et polyvalents (CSP) sont toute l'année les garants d'une bonne accessibilité territoriale des soins de premier, voire de second recours. Dans de nombreux territoires, ils constituent même le dernier service d'intérêt général apporté à la population.

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, les centres de santé et notamment les CSI continuent d'intervenir chez leurs patients à domicile à niveau égal de qualité de soins malgré toutes les difficultés que cela peut représenter. Ils restent pleinement impliqués dans la gestion de la crise sanitaire, comme en témoigne leur engagement dans la campagne de vaccination, alors même qu'ils se voient systématiquement exclure des mesures et dispositifs mis en place (pas de prime COVID, pas de prise en charge des EPI, etc.).

A l'approche des fêtes de fin d'année, les Centres de Soins Infirmiers ne bénéficient d'aucun financement pour l'avenant 43

Et une nouvelle fois, alors que ces structures ont dû revaloriser les salaires au 1er octobre 2021, conformément à leurs obligations légales liées à la mise en œuvre de l'avenant 43 à la Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services aux domiciles et malgré l'engagement et les nombreuses alertes de nos quatre fédérations, elles sont les seules, avec les structures Petite enfance, à ne bénéficier d'aucun financement alors que l'Etat s'est initialement engagé à financer ces surcoûts.

Outre un sentiment de manque de considération du travail et de l'engagement sans faille des centres de santé auprès des publics fragiles, cette situation engendre un risque majeur, à court terme, pour la pérennité de ces structures.

Plus de 2 mois après l'entrée en vigueur de l'avenant 43 et surtout à la veille d'une nouvelle période de « fortes turbulences » liée à l'épidémie de Covid-19 qui nécessitera une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du sanitaire comme du médico-social, il est désormais de la responsabilité de l'Etat d'honorer sa parole publique.

D'autant que les sources de financement possibles sont identifiées depuis plusieurs semaines, mais qu'elles ne sont toujours pas affectées à la CNAMTS pour en doter les structures. Pourquoi ce blocage ?

Les CSI n'ont jamais été aussi indispensables. Leur financement doit être assuré dans les meilleurs délais !

Contact Presse :

Adedom : David Zeisler - d.zeisler@adedom.fr 01 40 84 68 79 / 06 63 75 98 10

ADMR : Jean-Philippe Lecocq - jplecocq@agence-profile.com 06 87 08 13 48

FNAAFP/CSF : Claire Perrault - cperrault@fnaafp.org 06 82 07 41 43

UNA : Capucine Tillous-Borde - c.tillous-borde@una.fr 01 49 23 71 54 / 06 82 76 41 41